

SENSIBILISATION À LA CONDUITE DE VÉHICULE TOUT TERRAIN

Au centre de formation

Nombre de stagiaires : 2 à 4 personnes

Prérequis : permis de conduire en cours de validité

Compétences attendues : adapter sa conduite aux terrains praticables

Horaires en présentiel : 9h00 à 16h30

Lieu : Centre de formation du SDIS 37 (*les bois de bois Gibert - RD 8 - 37510 Ballan-Miré*)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap en fonction du handicap (nous contacter avant la formation)

Planification : 3 mois après la demande

Tarification : selon devis

Mises en situation professionnelles sur la conduite des véhicules 4x4 de l'entreprise ou de l'administration.

Chaque session comporte 2 ou 4 stagiaires répartis dans un ou deux véhicules et dans chaque véhicule se trouve un formateur spécialisé dans la conduite des véhicules tout terrain.

Les stagiaires changent de véhicule (si différents modèles) et de formateur lors de la journée (si plus de deux stagiaires).

PROGRAMME

- Accueil avec un responsable de l'entreprise (rappel des procédures de l'entreprise).
- Prise en compte des caractéristiques des engins (voie, empattement, garde au sol, etc....)
- Analyse du terrain avant engagement (S.T.O.P.D)
- Parcours de conduite, mise en situation, diagnostic de compétences
- Décision de franchissement, les dispositifs.
- Evolution dans les parcours avec franchissement de pentes (positives et négatives, attention pas de dévers)
- L'auto-dégagement (mise en situation de treuillage avec point naturel et autre véhicule)
- Nettoyage et contrôle des engins et du matériel.
- Synthèse de la journée.
-



Matériel : Mise à disposition des terrains de conduite hors Chemin (gué, pentes, prairie...)

Intervenant : 1 Formateur de conduite en hors chemin pour 2 stagiaires.

Evaluation et validation : Formative, devra participer à toute la formation et réaliser tous les gestes demandés.

Attestation de sensibilisation

Documentation : livret de conduite tout terrain

Véhicule de la société ou de l'administration : Les véhicules de la société et leurs équipements devront être conforme à la réglementation en vigueur.

Permis

L'employeur s'assure de la validité du permis de conduire du stagiaire